

Interview de Simon Kùchler, commandant du 3^e corps d'armée de montagne jusqu'en 1999

Pourquoi êtes-vous contre Armée XXI?

Parce que je pense qu'elle représente un pas de plus en direction d'une politique de sécurité tout à fait nouvelle.

«Tout à fait nouvelle»?

Jusqu'ici, on s'en tenait au principe de neutralité armée accompagnée d'une indépendance et d'une souveraineté relativement importantes. En revanche, Armée XXI est fondée sur la «sécurité par la coopération». Et là je demande: avec qui? On devrait dire au peuple précisément avec qui la Suisse doit coopérer. On dit toujours qu'elle ne veut pas adhérer à l'OTAN. Mais avec qui veut-elle coopérer si ce n'est avec l'Alliance atlantique? Je reconnais derrière le concept Armée XXI un double langage: on ne dit pas toute la vérité au peuple.

Qu'est-ce que c'est, ici, toute la vérité?

J'attends une réponse à deux questions centrales: Dans quelle mesure la Suisse veut-elle rester, à l'avenir, indépendante et souveraine? Veut-elle et peut-elle abandonner sa neutralité? Car selon le droit international, un pays neutre ne peut coopérer pour sa défense que s'il est attaqué. Mais alors il est trop tard pour coopérer: je ne peux pas conclure une assurance au moment où ma maison brûle. Pour être sûr que quelqu'un vienne à son secours en cas de guerre, la Suisse devrait adhérer auparavant à des alliances, ce qui est contraire à la neutralité.

Une alliance avec l'OTAN?

On devrait dire honnêtement: «Nous voulons une coopération (le Conseil fédéral a adopté cette stratégie), nous voulons une armée plus petite mais nous ne pouvons mettre en œuvre cette stratégie qu'en abandonnant la neutralité et en adhérant à l'OTAN.» Ce serait cohérent et sincère.

Armée XXI est-elle un attrape-nigauds?

Elle n'est pas transparente. Elle renonce à une défense essentiellement autonome mais elle ne le dit pas franchement.

Mais dans l'esprit d'Armée XXI, «coopération» veut dire que notre armée peut collaborer avec d'autres armées - notamment lors d'opérations de maintien de la paix, ce qui implique une structure identique des formations, des processus et de la communication ainsi qu'une langue commune.

Je suis favorable à ces engagements. Mais cela ne signifie de loin pas qu'en tant que pays neutre nous devions, que nous puissions fonder notre défense sur la «coopération». Si la Suisse ne peut ni ne veut plus se défendre toute seule, il faut le dire au peuple.

Mais une adhésion à l'OTAN devrait être approuvée par le peuple, de même que l'abandon de la neutralité.

On peut aussi créer petit à petit les conditions qui feront que l'on dira un jour: «Nous ne pouvons plus assumer notre défense de manière autonome, comme le veut le droit de la neutralité: dans notre propre intérêt, nous devons adhérer à l'OTAN.» C'est ce que je crains fort.

COOP-Zeitung du 23/4/03